

Image not found or type unknown



## Mariage curatelle renforcée 512

Par **clochette06**, le **26/03/2009** à **12:48**

bonjour, rnje vais me marier cette année, en mai 2009, la mairie viens de m'appeller en me disant qu'il fallait l'approbation de l'UDAF pour que je puisse me marier sinon la mairie ne pourra pas faire procéder au mariage. J'ai donc téléphoner à ma curatrice qui me dis que depuis janvier 2009 l'UDAF n'a pas à donner d'accord pour les mariages. Que dois je faire, un côté on me dis qu'il faut le papier d'autorisation de l'UDAF et l'UDAF me dis non que c'est pas la peine. Que dis la loi car une réforme à été mis en vigueur depuis 2009.